

CONVENTION AVEC ARCHITECTE POUR CONSTRUCTION CENTRE MEDICO-SOCIAL - n° 615

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 09 mars 1973, le Conseil Municipal a décidé la construction d'un Centre médico-Social et de consultations infantiles sur la ZAC de LUDRES.

Il convient maintenant de désigner l'architecte chargé d'établir des dossiers et de suivre l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

de désigner Messieurs VINEY, SILVY-LELIGEOIS et J.L. ANDRE, architectes D.P.L.G. demeurant 4, rue Wilson à VANDOEUVRE et 1, place Stanislas à NANCY, pour suivre cette opération et autorise le Maire à signer un contrat avec eux.